

Ministry of Education

Student Support and Field Services
Division

315 Front Street West

Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division du soutien aux élèves et des
services régionaux

315, rue Front Ouest

Toronto (Ontario) M7A 0B8

NOTE DE SERVICE

Date :	Le 26 mars 2025
Destinataires :	Directions de l'éducation Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires
Expéditrice :	Phil Graham Sous-ministre adjoint de l'Éducation
Objet :	Communications du Ministère à tous les conseils scolaires de district – mars 2025

Cette note de service à l'intention des conseils scolaires vise à faire le point sur les initiatives ayant fait l'objet de communications au mois de mars 2025.

Elle comprend deux sections :

- La section [communications du Ministère à tous les conseils scolaires](#) regroupe, comme son nom l'indique, les sujets qui touchent tous les conseils scolaires. Dans la plupart des cas, le lien vers la communication en question est fourni.
- La section [communications ciblées](#) contient un lien menant à un dossier en ligne partagé auquel seuls les conseils scolaires concernés ont accès. Lorsque vous cliquez sur le lien, vous ne verrez que les communications qui touchent votre conseil scolaire; s'il n'y en a pas, le dossier sera vide.

Veillez prendre note que certaines parties de cette note de service comprennent des communications destinées aux conseils scolaires. Ces communications ne s'appliquent et ne sont accessibles qu'au personnel des conseils scolaires destiné à les recevoir. Si vous avez des questions sur l'accès aux liens ou aux sites qui figurent ci-dessous, veuillez contacter SCPU@ontario.ca. Vos commentaires sont toujours les bienvenus.

Communications du Ministère à tous les conseils scolaires

1. Les rapports de progrès du Plan d'action pour la réussite en mathématiques doivent être remis le 28 mars

Veillez noter que les rapports de progrès du Plan d'action pour la réussite en mathématiques pour l'année scolaire 2024-2025 doivent être soumis avant le 28 mars 2025. En vue de préparer ces rapports, les directions de l'éducation devraient collaborer avec les leaders en mathématiques du conseil pour examiner les rapports de progrès et déterminer les prochaines étapes ainsi que les domaines à améliorer.

2. Mise à jour de la condition d'obtention du diplôme d'études secondaires liée à la littératie financière

Comme annoncé en mai 2024, les élèves devront satisfaire, à partir de septembre 2025, à une nouvelle condition liée à la littératie financière dans le cadre du cours de mathématiques de 10^e année afin d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Cette condition a pour but de garantir que tous les diplômés de l'Ontario possèdent des compétences et des connaissances financières essentielles.

TVO, en partenariat avec des spécialistes en la matière, dirigera le développement d'un module d'évaluation en littératie financière. TVO sera le principal point de contact pour les questions techniques concernant le développement et la gestion du module.

Des informations supplémentaires et des ressources de soutien seront fournies avant le début de l'année scolaire 2025-2026 pour aider les enseignantes et enseignants à enseigner efficacement le module. Si les conseils scolaires ont des questions concernant la mise en œuvre technique et le développement du module de littératie financière, les demandes doivent être adressées à OntFinLit@tvo.org.

3. Exigences en matière de rapports concernant le dépistage précoce universel des compétences en lecture

Nous remercions les conseils scolaires pour leurs efforts constants dans la mise en œuvre du dépistage précoce universel des compétences en lecture qui est prescrit par le Ministère. Ce dépistage est essentiel à la détermination précoce des risques touchant les compétences fondamentales des élèves en lecture.

Comme indiqué dans [la note Politiques/Programme n° 168](#), le dépistage précoce des compétences en lecture s'applique à tous les élèves au jardin d'enfants, en 1^{re} année et en 2^e année.

Rappelons que, pour la période de dépôt de rapports du mois de juin, le dépistage précoce des compétences en lecture doit être indiqué dans les bulletins scolaires de l'élémentaire, afin de communiquer les résultats du deuxième dépistage prescrit par le Ministère, le cas échéant. Le rapport ne s'applique pas aux élèves qui ont satisfait à la norme lors du premier dépistage et qui n'ont pas besoin d'un deuxième dépistage, y compris les élèves qui ont changé d'école ou de conseil scolaire et qui ont déjà satisfait à la norme au premier dépistage, ainsi que les élèves de maternelle ou de 3^e année et plus pour qui il n'est pas requis de faire l'objet d'un dépistage. Il est possible de sélectionner « Sans objet » pour ces élèves dans le bulletin scolaire. Si un élève devait faire l'objet d'un deuxième dépistage, mais ne l'a pas reçu, il faut cocher la case « Non ».

Le personnel enseignant peut choisir d'expliquer les progrès de l'élève en lecture à l'aide des boîtes de commentaires du bulletin.

Les écoles et les conseils scolaires doivent se reporter à la section « [Exigences en matière de consignation des données et de rapports](#) » de la note Politiques/Programme n° 168 pour tous les élèves, y compris ceux qui changent d'école ou de conseil scolaire.

4. Comité décisionnel sur le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)

Conformément à [la politique sur les écoles de l'Ontario \(section 6.1.3.3\)](#), les conseils scolaires peuvent mettre sur pied des comités décisionnels locaux afin d'offrir aux finissantes et finissants une occasion supplémentaire de satisfaire à l'exigence en matière de compétences linguistiques pour l'obtention du diplôme. Le formulaire de demande est joint à la présente note de service. L'annexe A de ce formulaire contient des renseignements à l'intention des conseils scolaires et des écoles quant aux exigences des comités décisionnels locaux. Veuillez vous assurer que vos écoles disposent de ces renseignements afin qu'elles puissent appuyer les élèves du secondaire à satisfaire à l'exigence en matière de compétences linguistiques pour l'obtention du diplôme pour l'année scolaire 2024-2025.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau régional ou avec Gina Caruano, directrice à la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française à Gina.Caruano@ontario.ca.

5. Portrait de l'entrepreneuriat provincial 2025, organisé par Compétences Ontario

L'événement Portrait de l'entrepreneuriat provincial 2025, organisé par Compétences Ontario, se tiendra cette année sur deux jours. L'événement virtuel aura lieu le mardi 29 avril 2025, tandis que l'événement en présentiel aura lieu le mardi 6 mai 2025, à Toronto.

Les conseils scolaires sont encouragés à faire la promotion de ces événements dans leurs écoles et à inviter les élèves ayant un intérêt pour l'entrepreneuriat à participer, que ce soit en assistant aux événements, en tenant un kiosque (lors de l'événement en présentiel seulement) ou en présentant leurs idées d'entreprises aux entrepreneurs, aux enseignantes et enseignants et aux autres élèves présents.

Les élèves ainsi que les membres du personnel enseignant qui souhaitent participer ou présenter à l'un ou l'autre des événements peuvent s'inscrire à [Portrait de l'entrepreneuriat provincial, organisé par Compétences Ontario](#).

6. Plan pour la réussite des élèves 2024-2025

Comme communiqué aux directions de l'éducation et aux responsables du Plan pour la réussite des élèves le 21 mars dernier, les informations et les échéanciers relatifs au cycle 2024-2025 du Plan pour la réussite des élèves ont été révisés et mis à la disposition des conseils scolaires.

Veuillez noter les informations importantes suivantes concernant votre Plan pour la réussite des élèves :

- Le 30 avril 2025 : Date limite de publication du rapport public sur le Plan pour la réussite des élèves sur le site web de votre conseil scolaire.
 - Les conseils scolaires sont priés d'informer le Ministère de la publication du rapport public sur leur site web en envoyant un courriel qui inclut l'hyperlien à leur bureau régional, au plus tard le 30 avril 2025.
 - Conformément à la *Loi sur l'éducation*, chaque conseil scolaire doit rencontrer les parents et les membres de leur communauté scolaire au cours des deux premiers et des deux derniers mois de l'année scolaire pour discuter de leur Plan pour la réussite des élèves.
- Le 30 juin 2025 : Date limite pour l'élaboration du Plan pour la réussite des élèves, qui doit être rempli via le site SharePoint sécurisé du Ministère.
 - Les conseils scolaires sont priés d'envoyer un courriel à leur bureau régional pour indiquer que leur Plan pour la réussite des élèves est complet et qu'aucune mise à jour ne sera effectuée.

Le matériel, les outils d'élaboration et les modèles de rapport public sont disponibles sur le site SharePoint du Ministère. Ce site est accessible aux utilisatrices et utilisateurs inscrits. Les demandes d'accès pour des utilisateurs supplémentaires doivent être envoyées par le bureau de la direction de l'éducation à EIC.Support@ontario.ca. Pour toute difficulté d'accès au site SharePoint, veuillez contacter EIC.Support@ontario.ca.

Messages du Ministère adressés à des conseils scolaires de district ciblés

[Veuillez cliquer sur le lien pour consulter les communications ciblées adressées à votre conseil scolaire, le cas échéant.](#)